

N° 279

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 mai 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant règlement définitif du budget de 1978.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1491, 1722 et in-8° 307.

Lois de règlement. — Budget — Budgets annexes — Comptes spéciaux — Dépenses publiques — Emprunt — Entreprises — Impôts.

## PROJET DE LOI

### Article premier.

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1978 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

	Ressources	Charges
<b>II. — OPERATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF</b>		
<b>Budget général et comptes d'affectation spéciale.</b>		
<b>Ressources :</b>		
Budget général (1) .....	431.562.073.628,19	
Comptes d'affectation spéciale .....	12.374.944.562,73	
<b>Total</b> .....	<b>443.937.018.190,92</b>	
<b>Charges.</b>		
<b>Dépenses ordinaires civiles :</b>		
Budget général .....	358.567.443.806,79	
Comptes d'affectation spéciale .....	5.331.246.710,71	
<b>Total</b> .....	•	363.898.690.517,50
<b>Dépenses en capital civiles :</b>		
Budget général .....	38.435.301.080,39	
Comptes d'affectation spéciale .....	6.199.219.720,57	
<b>Total</b> .....	•	44.634.520.780,96
<b>Dépenses militaires :</b>		
Budget général .....	69.049.387.065,02	
Comptes d'affectation spéciale .....	175.380.302,57	
<b>Total</b> .....	•	69.224.767.367,59
<b>Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)</b> .....	<b>443.937.018.190,92</b>	<b>477.757.978.686,05</b>

(1) Après déduction des prélèvements sur les recettes de l'État (45 022 999 330,74 F) au profit des collectivités locales, des communautés économiques européennes et du régime général de sécurité sociale

	Ressources	Charges
<b>Budgets annexes.</b>		
Imprimerie nationale .....	790.633.983,77	790.633.983,77
Légion d'honneur .....	49.018.061,94	49.018.061,94
Monnaies et médailles .....	620.117.401,43	620.117.401,43
Ordre de la Libération .....	1.530.533,00	1.530.533,00
Postes et télécommunications .....	70.766.175.011,86	70.766.175.011,86
Prestations sociales agricoles .....	29.100.582.573,11	29.100.582.573,11
Essences .....	1.632.568.521,71	1.632.568.521,71
<b>Totaux budgets annexes .....</b>	<b>102.960.626.086,82</b>	<b>102.960.626.086,82</b>
<b>Totaux (A) .....</b>	<b>546.897.644.277,74</b>	<b>580.718.604.772,87</b>
Excédent des charges définitives de l'État .....	•	33.820.960.495,13
<b>B. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE TEMPORAIRE</b>		
<b>Comptes spéciaux du Trésor.</b>		
Comptes d'affectation spéciale .....	79.082.908,67	187.309.163,42
Comptes de prêts :		
	Ressources	Charges
H.L.M. ....	661.859.257,77	•
F.D.E.S. ....	2.621.350.570,71	4.183.710.841,50
Autres prêts .....	1.904.381.931,36	1.186.075.520,95
<b>Totaux (Comptes de prêts) .....</b>	<b>5.187.591.759,84</b>	<b>5.369.786.362,45</b>
Comptes d'avances .....	52.004.712.081,92	53.111.494.886,36
Comptes de commerce (résultat net) .....	•	728.935.014,65
Comptes d'opérations monétaires, hors F.M.I. (résultat net) .....	•	3.231.317.354,68
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net) .....	•	466.619.944,19
<b>Totaux (B) .....</b>	<b>57.271.386.750,43</b>	<b>61.637.592.696,45</b>
Excédent des charges temporaires de l'État (B) .....	•	4.366.205.946,02
Excédent net des charges .....	•	38.187.161.441,15

Art. 2.

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1978 est arrêté à 431.562.073.628,19 F.

La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A, annexé à la présente loi.

Art. 3.

Les résultats définitifs des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1978 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par ministère, conformément au tableau B annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I. — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes ..	54.268.307.307,45	10.012.720.786,02	3.343.307.256,57
II. — Pouvoirs publics .....	1.090.524.000,00	"	"
III. — Moyens des services .....	168.341.779.989,16	251.749.147,60	958.988.792,44
IV. — Interventions publiques ....	131.866.832.510,18	3.724.690.034,90	249.893.502,72
Totaux .....	358.567.443.806,79	13.989.159.968,52	4.552.189.551,73

Art. 4.

Les résultats définitifs des dépenses civiles en capital du budget général de 1978 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par ministère, conformément au tableau C annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	9.651.152.978,73	0,24	96,51
VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	28.771.148.081,66	0,21	6.594,55
VII. — Réparation des dommages de guerre .....	13.000.000,00	»	»
Totaux .....	38.435.301.060,39	0,45	6.691,06

Art. 5.

Les résultats définitifs des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1978 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par section, conformément au tableau D annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III. - Moyens des armes et services .....	43.464.610.057,87	20.515.736,07	43.502.378,20
Totaux .....	43.464.610.057,87	20.515.736,07	43.502.378,20

**Art. 6.**

Les résultats définitifs des dépenses militaires en capital du budget général de 1978 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par section, conformément au tableau E annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V. — Equipement .....	25.433.877.027,15	0,05	18,90
VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	150.900.000,00	»	»
Totaux .....	25.584.777.027,15	0,05	18,90

**Art. 7.**

Le résultat du budget général de 1978 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

Recettes .....	431.562.073.628,10
Dépenses .....	466.052.131.952,20
Excédent des dépenses sur les recettes .....	<u>34.490.058.324,01</u>

La répartition de ces sommes fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

**Art. 8.**

Les résultats définitifs des budgets annexes (services civils), rattachés pour ordre au budget général, sont arrêtés, pour 1978, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget annexe, conformément au tableau G annexé à la présente loi.

Designation des budgets annexes	Résultats généraux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Imprimerie nationale .....	790.633.983,77	17.209.425,19	15.532.898,42
Décret d'honneur .....	49.018.061,94	7.674.381,39	5.080.408,45
Magnifiques et médailles .....	620.117.401,43	743.659,72	27.385.187,35
Ordre de la Libération .....	1.536.532,00	201.830,52	201.830,52
Postes et télécommunications .....	70.766.175.011,86	515.682.911,74	465.203.646,88
Prestations sociales agricoles .....	29.100.582.573,11	733.125.426,11	5.646.300,00
<b>Totaux .....</b>	<b>101.328.057.565,11</b>	<b>1.274.637.694,73</b>	<b>519.050.271,62</b>

Art. 9.

Les résultats définitifs des budgets annexes (services militaires), rattachés pour ordre au budget général, sont arrêtés, pour 1978, en recettes et en dépenses, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget annexe, conformément au tableau H annexé à la présente loi.

Désignation des budgets annexes	Résultats généraux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Service des essences	1.632.568.521,71	13.085.505,85	36.205.324,14
Totaux	1.632.568.521,71	13.085.505,85	36.205.324,14

Art. 10.

Les résultats des opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor, dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés, pour 1978, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I annexé à la présente loi.

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Opérations de l'année 1978		Ajustements de la loi de règlement	
	Recettes	Dépenses	Ouvertures de crédits complé- mentaires	Annulations de crédits non consommés
Comptes d'affectation spéciale .....	12.374.944.562,73	11.705.846.733,85	629.716.052,88	231.309.441,03

**Art. 11.**

Les résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor, dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés, pour 1978, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits et ces autorisations de découvert sont répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I annexé à la présente loi.

Designation des catégories de comptes spéciaux	Opérations de l'année 1978		Ajustements de la loi de règlement		
	Recettes	Dépenses	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
Comptes d'affectation spéciale	79 082.908,67	187 309.163,42	•	2 614 500,58	•
Comptes de commerce	29 030 561.457,57	28 306 830 599,13	•	•	•
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	281.512.675,91	748.132.620,10	•	•	•
Comptes d'opérations monétaires	4 875 021.185,94	11 833 986 757,62	•	•	8 234 971.749,56
Comptes d'avances	52 004 712 081,92	53 111 494 886,35	2 956 974.971,35	124 130 085,00	•
Comptes de prêts	5 187 591 759,84	5 369 786.362,45	•	31 111 885,51	•
<b>Totaux</b>	<b>91 458 482.069,85</b>	<b>99 562 540 389,08</b>	<b>2.956 974.971,36</b>	<b>158 156.471,13</b>	<b>8 234.971 749,56</b>

Art. 12.

1° Les soldes, à la date du 31 décembre 1978, des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés aux sommes ci-après :

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1978	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire	668 428,81	2 389 073 496,20
Comptes de commerce	1 142 253 671,68	1 985 233 592,32
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	2 283 434 033,89	12 594 852,16
Comptes d'opérations monétaires	12 298 154 681,43	5 122 003 151,97
Comptes d'avances	16 348 893 607,03	•
Comptes de prêts	78 643 894 939,75	•
Totaux	110 717 299 362,59	9 509 905 092,65

2° Les soldes arrêtés à l'alinéa ci-dessus reçoivent les affectations suivantes :

Designation des catégories de comptes spéciaux	Soldes reportés à la gestion 1979		Soldes portés à un compte de résultats	
	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire	668 428,81	2 389 073 496,20	•	•
Comptes de commerce	1 142 253 671,68	1 985 233 592,32	•	•
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	2 283 434 033,89	13 594 852,16	•	•
Comptes d'opérations monétaires	8 234 971 749,56	5 122 003 151,97	4 063 182 931,87	•
Comptes d'avances	16 348 893 607,03	•	•	•
Comptes de prêts	78 643 894 939,75	•	•	•
<b>Totaux généraux</b>	<b>106 654 116 430,72</b>	<b>9 509 905 092,65</b>	<b>4 063 182 931,87</b>	•

5° La répartition, par ministère, des sommes fixées aux paragraphes 1° et 2° est donnée au tableau I annexé à la présente loi.

### Art. 13.

Les résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1978, sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après et répartis par catégorie de comptes et par ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Opérations de l'année 1978	
	Dépenses nettes	Recouvrements effectués
Comptes de commerce .....	»	5.204.158,21
Totaux .....	»	5.204.158,21

Art. 14.

I. — Les soldes, à la date du 31 décembre 1978, des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1978, sont arrêtés aux sommes ci-après :

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1978	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes de commerce .....	28.162.700,30	»
Totaux .....	28.162.700,30	»

II. — Le solde ainsi arrêté, qui concerne le compte spécial de commerce n° 904-17 « Exportations des arsenaux », est repris en balance d'entrée au 1<sup>er</sup> janvier 1979 au compte de commerce n° 904-02 « Fabrications d'armement » ou au compte de commerce n° 904-05 « Constructions navales de la marine militaire », selon la nature des opérations enregistrées, en exécution des dispositions de l'article 62 de la loi de finances pour 1979.

III. — La répartition des sommes fixées aux paragraphes I et II ci-dessus est donnée au tableau J annexé à la présente loi.

Art. 15.

Le solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts à la charge du Trésor, pour 1978, est arrêté, conformément au tableau ci-après, à la somme de 2.128.990.334,27 F.

Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités de subventions non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor .....	8.584.207,27	•
Charges résultant du paiement des rentes viagères .....	3.068.986,48	•
Pertes et profits sur remboursements anticipés de titres .....	1.421.895.492,26	48.295.792,66
Différences de change .....	•	36.799.198,87
Charges résultant des primes de remboursement et des indexations .....	783.084.089,12	•
Pertes et profits divers .....	•	2.547.431,33
Totaux .....	2.216.632.755,13	87.642.420,86
Solde .....	2.128.990.334,27	

Art. 16.

Le ministre de l'Economie est autorisé à prendre les dispositions utiles pour qu'il soit procédé, en fonction des échéances, à la remise des dettes contractées à l'égard de la France au titre de l'aide publique par certains pays en développement faisant partie de la catégorie des moins avancés et dans la limite de l'encours de 682 millions de francs correspondant aux créances en capital et intérêts au 31 décembre 1978.

**Art. 17.**

Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 12 et 15, sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1978 .....	34.490.058.324,01
Résultat net des comptes spéciaux du Trésor soldés au cours de l'année 1978 .....	4.063.182.931,87
Solde débiteur du compte de résultats des opérations d'emprunts pour 1978 .....	2.128.990.334,27
<b>Net à transporter en augmentation des découverts du Trésor ..</b>	<b><u>40.682.231.590,15</u></b>

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 mai 1980.*

Le Président.

Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.

## **ANNEXE**

### **ETATS A à J**

Se reporter aux documents annexés (1) aux articles 2 à 14 du projet de loi, adoptés sans modification.

*Vu pour être annexé au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 28 mai 1980.*

Le Président,

**Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.**

(1) Voir les documents annexés au n° 1491 de l'Assemblée nationale.